



En résumé

Organisée le 5 novembre 2024, de 18h30 à 20h30, dans la salle de réunion de la mairie de Meunet-Planches, la réunion publique de restitution clôture la phase de concertation préalable volontaire engagée autour du projet agrivoltaïque « *Au fil de la Théols* ». Cette rencontre marque une étape importante dans le calendrier du projet, en venant restituer les grands enseignements issus de la mobilisation du territoire.

Menée en présence de 16 participants, cette réunion avait pour objectif de revenir sur les échanges tenus pendant les différentes étapes de la concertation, de présenter la nature, la richesse et la diversité des contributions recueillies, et de partager les suites envisagées pour le projet.

L'accueil du projet par les habitants s'est révélé globalement positif, riche et constructif. La concertation a permis de faire émerger des attentes fortes, notamment sur l'insertion paysagère du dispositif — en particulier via la plantation de haies adaptées — mais aussi un réel intérêt pour ses dimensions techniques, agricoles et environnementales. Le soutien exprimé au projet agricole s'est accompagné d'un attachement fort au maintien d'une activité sur les terres concernées.

Les participants ont par ailleurs manifesté des attentes claires : retombées locales concrètes, propositions d'aménagements pédagogiques ou de valorisation touristique, et soutien affirmé à l'agrivoltaïsme comme alternative aux projets éoliens.

La réunion s'est conclue dans une ambiance conviviale, avec des échanges nourris, une écoute attentive, et une volonté partagée de poursuivre la dynamique de dialogue engagée.



LES PARTICIPANTS

Cette réunion publique de restitution s'est tenue en présence de 16 personnes, réunies dans la salle de réunion de la mairie de Meunet-Planches. Un public varié, composé d'élus, d'agriculteurs et d'habitants du territoire, a contribué aux échanges de manière attentive et constructive.

Trois élus étaient présents et ont tenu à manifester leur intérêt pour la démarche :

- Madame Catherine VIRMAUX, Maire de Meunet-Planches,
- Madame Annie BARREAU, maire de Brives,
- Monsieur Yves PREVOT, Maire de Vouillon,
- Monsieur Christian LAFOND, Maire de Condé.

Leur présence est ici chaleureusement saluée.

Le projet « Au fil de la Théols » est porté par le **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)**, un collectif local composé de 10 agriculteurs représentant 9 exploitations agricoles.

Six membres fondateurs du collectif étaient présents lors de cette réunion :

- Laurent THOMAS
- Alain JUGAND
- Stéphane PLISSON
- Nadine JOURDAIN
- Joffrey AUGAY
- Christophe ROGER

Le **maître d'ouvrage**, la société **GLHD**, était représenté par :

- Christopher COSMUS
- Nicolas KHORSI-DARROUSSAT
- Rachel GRIGGS

L'animation de la réunion a été confiée à l'**agence TRAITCLAIR**, tiers garant neutre de la concertation, représentée par :

- Romain MOREAU
- Coline de VALENCE

Tous ont contribué à ce moment d'échange final avec le souci d'explicitier les étapes franchies, d'apporter des réponses claires aux interrogations, et de remercier l'ensemble des participants pour leur implication depuis le début de la démarche.



LE PORTER À CONNAISSANCE

Afin de garantir l'information la plus complète et accessible possible, la tenue de la réunion publique de restitution du 5 novembre 2024 a été précédée d'un ensemble diversifié de moyens de communication et de mobilisation sur le territoire. Ces actions ont visé à informer largement les habitants, à rappeler les objectifs de la concertation préalable volontaire, et à inviter chacun à ce dernier temps d'échange.

Affichage municipal et institutionnel

L'avis de concertation préalable ainsi que l'affiche récapitulant les rendez-vous publics ont été apposés dès le 16 septembre 2024 sur les panneaux d'affichage des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste, Brives, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne Boischauts. La mairie de Vouillon a été informée le 28 septembre.

Diffusion dans les boîtes aux lettres

Une plaquette d'information de 4 pages, présentant le projet agrivoltaïque, les modalités de la concertation et les rendez-vous programmés, a été distribuée entre le 17 septembre et le 8 octobre dans les boîtes aux lettres de toutes les habitations de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste, ainsi que celles de la commune de Vouillon situées au sud de la RD925.

Communication numérique

Le site internet du projet, accessible depuis le 24 août 2024 à l'adresse www.aufildelatheols.fr, a permis à chacun de s'informer, de consulter les supports de présentation, et de déposer une contribution en ligne.

Par ailleurs, la plateforme IntraMuros de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a relayé l'ensemble des dates et le cadre de la concertation volontaire, dont cette réunion de restitution.

Presse locale

Deux publications dans *La Nouvelle République* ont renforcé la visibilité de la démarche : une brève en date du 27 septembre pour annoncer l'ouverture de la concertation et la réunion du 30 septembre, suivie d'un article plus détaillé le 3 octobre, présentant les visites-ateliers et les éléments clés du projet agricole.

Rencontres de proximité et rappels ciblés

Trois stands d'information ont été organisés à Brives (5 octobre), Meunet-Planches (19 octobre) et lors des ateliers participatifs du 8, 15 et 22 octobre sur l'ensemble des communes concernées. Chacun de ces temps a permis de rappeler la date de la réunion publique de restitution.

Plusieurs opérations de porte-à-porte ont été réalisées (les 26, 27 et 28 septembre, puis les 7, 19 octobre et le 5 novembre), couvrant 287 foyers. Ces démarches ont permis de recueillir des contributions, d'informer les habitants directement, et de rappeler systématiquement la tenue de cette réunion conclusive.

Messages directs

Enfin, un SMS d'invitation a été adressé à l'ensemble des contacts recueillis pendant la concertation, assurant un dernier rappel personnalisé et efficace à destination des participants intéressés.



LE DÉROULÉ DE LA RÉUNION

Dès leur arrivée à la mairie de Meunet-Planches, les participants sont accueillis individuellement et invités à signer la feuille d'émargement. Une lettre d'information leur est remise, ainsi qu'un formulaire d'évaluation de la concertation, permettant de recueillir leur ressenti à chaud sur la démarche menée. L'ambiance, conviviale et attentive, est posée d'emblée.

La réunion est introduite par Romain Moreau, représentant de l'agence TRAITCLAIR, tiers garant neutre de la concertation. Après une présentation des membres présents — agriculteurs du collectif CAVT36, représentants de la maîtrise d'ouvrage GLHD, élus locaux — il en détaille le déroulé.

Plusieurs temps structurent la rencontre :

1. **Présentation du projet** : Les membres du collectif CAVT36 prennent la parole pour partager les raisons de leur engagement. GLHD présente ensuite de manière synthétique les caractéristiques du projet agrivoltaïque, son calendrier et ses objectifs, en replaçant cette initiative dans le contexte local.
2. **Restitution de la concertation** : L'agence TRAITCLAIR présente un bilan synthétique de la concertation préalable volontaire. Ce bilan rend compte de la diversité des contributions, de la richesse des échanges et des enseignements majeurs tirés au fil des stands, ateliers, visites de terrain et rencontres de proximité.
3. **Poursuite du dialogue** : GLHD revient sur la suite du projet, les prochaines étapes réglementaires (dont l'enquête publique), et les modalités de poursuite du dialogue avec les habitants.
4. **Temps d'échange** : Une séquence questions/réponses est ouverte. Les remarques sont accueillies avec attention, les réponses sont apportées de manière claire et transparente. L'objectif est de maintenir un haut niveau d'information des habitants et de prolonger le dialogue engagé.

Les outils d'animation mis à disposition

Plusieurs supports visuels et documents sont installés dans la salle :

- Une projection sur grand écran accompagne la présentation orale.
- Une cartographie grand format (A1) reprend les contributions localisées recueillies lors des différents temps de concertation (stands du 5 et 19 octobre, visites-ateliers des 8, 15 et 22 octobre).
- Un « fil à linge » accueille les formulaires de contribution complétés pendant les stands, donnant à voir la diversité des expressions citoyennes.
- Les outils utilisés lors des précédentes rencontres (affiches, visuels pédagogiques, exemples d'essences végétales, vues en réalité augmentée) sont également exposés.

Chaque participant reçoit :

- Une lettre d'information dédiée à la réunion,
- Un formulaire d'émargement,
- Un formulaire de contribution,
- Une fiche d'évaluation de la concertation.

Ce dernier temps de rencontre a ainsi permis de clore de manière ouverte et collective cette phase de concertation préalable, tout en consolidant la relation de confiance engagée depuis plusieurs semaines entre les porteurs de projet et les habitants du territoire.



LA PRÉSENTATION DU PROJET « AU FIL DE LA THEOLS »

Un projet né d'une volonté agricole collective

La réunion publique du 5 novembre 2024 a permis de revenir sur l'origine et la vocation du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ». Ce projet est avant tout le fruit d'une initiative portée par des agriculteurs du territoire, réunis dans le **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)**. Dix agriculteurs représentant neuf exploitations agricoles se sont regroupés pour penser un modèle conciliant production agricole et production d'énergie renouvelable.

Deux membres du collectif, **Joffrey AUGAY** (exploitant à Brives) et **Christophe ROGER**, ont pris la parole pour témoigner de leur engagement.

Joffrey AUGAY a d'abord partagé son parcours : déjà engagé dans le photovoltaïque via un hangar en toiture, il s'est intéressé à cette nouvelle opportunité en lien avec la présence de **captages d'eau potable** sur certaines de ses parcelles. Conscient des évolutions réglementaires à venir, notamment sur la limitation des intrants, il s'est rapproché du collectif pour construire un projet cohérent avec les attentes environnementales actuelles.

« Après échange avec les services de l'État, un projet est construit en commun. »

L'enjeu climatique est également un facteur déclencheur : face à la **variabilité croissante de la climatologie**, les membres du collectif cherchent à s'adapter, sécuriser leurs revenus et envisager la **transmission de leurs exploitations**.

Christophe ROGER a insisté sur deux aspects clés : la **sécurisation économique des exploitations** et la **préservation des terres cultivables**.

GLHD, maître d'ouvrage, a ensuite rappelé que le projet repose sur une **matrice agricole pensée par et pour les agriculteurs**, avec un accompagnement spécifique pour définir des rotations de cultures en lien avec la qualité des sols sur les différentes zones du périmètre.

Les bénéfices agricoles soulignés sont multiples :

- Pérenniser les exploitations face à l'instabilité économique et climatique,
- Éviter la déprise agricole et la création de friches,
- Maintenir une richesse agricole sur le territoire,
- Réduire les risques de pollution des eaux,
- Offrir des retombées économiques locales (foncier, taxes...),
- Contribuer à la transition énergétique par l'agrivoltaïsme.

Un projet technique sur mesure et intégré

Le représentant de GLHD est revenu sur le **travail préparatoire du projet**, notamment les **études agricoles, environnementales, paysagères et techniques**, réalisées dès 2023 sur une zone initiale de 350 hectares. Ces études ont permis, à partir d'une analyse fine du territoire, de **réduire le périmètre à 222 hectares**, en excluant toutes les zones à enjeux majeurs, conformément aux recommandations des bureaux d'études spécialisés.

Caractéristiques techniques du projet :

- **Puissance installée envisagée** : 160 MWc, soit une **production annuelle estimée à 200 GWh**, l'équivalent de la consommation de près de 90 000 habitants.
- **Panneaux photovoltaïques** : 720 Wc, montés deux par deux en portrait sur des structures mobiles.



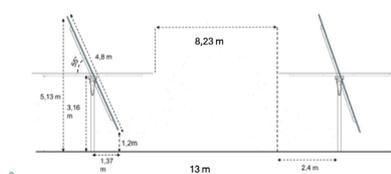


- **Technologie utilisée** : des **structures sur monopieux** sans fondation en béton, réversibles, avec **orientation automatique des panneaux** suivant la course du soleil (est-ouest).
- **Hauteur des installations** : 1,20 m au point bas, jusqu'à 4,5 m au point haut selon l'inclinaison.
- **Espacement entre les rangées** : 13 m entre pieux, 8,23 m de bord à bord entre les modules.

2 Les caractéristiques du projet



Figure 70. Vue de face arrière d'une table 2V28



Les chiffres clés

- ☐ **160 Mwc** de puissance envisagée, soit ~200 GWh/an de production
- ☐ **220 ha** de zone d'étude
- ☐ **40%** Max de TOS (taux d'occupation au sol des panneaux)

- Un point bas à 1,20 m
- Inter rang de 13 m
- Une barre de commande dans le sens de la structure (ainsi, il n'y a pas de barre de commande qui viendrait entraver la libre circulation des ovins et des machines agricoles)

6



Extrait du support de présentation projeté : les caractéristiques techniques

Ce dispositif laisse **plus de 90 % de la surface cultivable accessible**, seules 10 % étant neutralisées par les pieux et les chemins d'exploitation. L'objectif est de permettre une **compatibilité maximale avec les pratiques agricoles**. Certaines adaptations de matériel pourront être nécessaires, comme l'a souligné Joffrey AUGAY :

« Pas de grand changement au niveau du matériel ; sauf le pulvérisateur qui devra être adapté du fait de la distance entre les panneaux. »

Sur la question d'une **conversion à l'agriculture biologique**, les membres du collectif restent ouverts mais prudents :

« On s'adaptera le moment venu. L'offre en bio est plus importante que la demande. »

Ils affirment surtout leur **volonté d'anticiper les contraintes réglementaires** liées aux périmètres de captage :

« On va tendre à moyen ou à long terme vers la protection des rivières. »

« On se prépare à la transition. »

Un périmètre d'étude encadré par des règles strictes

Le projet est encadré par de nombreuses **servitudes et prescriptions réglementaires**, qui définissent des reculs obligatoires :

- **Lignes à haute tension 400 kV** (pylônes et couloirs de sécurité),
- **Monument historique protégé** : bénitier de l'église de Brives,
- **Voies départementales** : notamment la RD918,
- **Préconisations du SDIS** pour l'accessibilité pompiers,
- **Servitudes de passage faunistique**, notamment à Sainte-Fauste.





Ces reculs sont intégrés dans le schéma d'implantation du projet, présenté en cartographie.

2 Les caractéristiques du projet
Le périmètre à l'étude

Environ 220 ha à l'étude (après identification des premières servitudes) :

- Pylônes des lignes 400kV et 225kV
- Croix et bémolier du 15^e siècle
- Préconisations SDIS 36 (pare-feu, etc.)
- Eoliennes : zone libre d'aménagement de 200m autour de circonférence
- D 918
- Canalisations du SIAEP

2 Les caractéristiques du projet
Le périmètre à l'étude

Environ 220 ha à l'étude (après identification des premières servitudes) :

- Pylônes des lignes 400kV et 225kV
- Croix et bémolier du 15^e siècle
- Préconisations SDIS 36 (pare-feu, etc.)
- Eoliennes : zone libre d'aménagement de 200m autour de circonférence
- D 918

7

Extrait du support de présentation projeté : le périmètre à l'étude et ses reculs

Un calendrier prévisionnel déjà établi

GLHD a ensuite présenté les grandes étapes du calendrier :

- **2023–2024** : études de faisabilité et concertation préalable volontaire.
- **2025** : dépôt du **permis de construire**, après passage en **comité de projet** (communes concernées et voisines, communauté de communes, services de l'État).
- **2026–2027** : instruction réglementaire, incluant l'avis conforme de la **CDPENAF**.
- **2027–2029** : phase de travaux.
- **Mise en service prévue** : à l'horizon **2029**.

2 Les caractéristiques du projet
Planning prévisionnel

Prochaines étapes :

- Étude paysagère (en cours)
- Application de la méthode ERC
- Design du projet
- Dépôt des permis de construire

Extrait du support de présentation projeté : le planning prévisionnel du projet



Un projet inspiré d'un site pilote dans les Landes

En complément, GLHD a présenté un **site pilote agrivoltaïque dans les Landes**, à proximité de Mont-de-Marsan, servant de laboratoire grandeur nature. Il teste actuellement **7 cultures en rotation**, sous deux types de panneaux. Les **premiers résultats** sont très encourageants : une **croissance végétale accélérée** a été observée, notamment grâce à une **réduction de l'évapotranspiration** induite par l'ombre partielle des panneaux.

Ce retour d'expérience conforte les porteurs de projet dans leur démarche, tout en permettant **d'anticiper l'adaptation des pratiques agricoles locales** au nouveau dispositif.



Photo du site pilote situé dans les Landes

Les études environnementales et paysagères

Les études environnementales sur le projet *Au fil de la Théols* ont été menées par le bureau d'étude ADEV Environnement, un acteur technique indépendant. Les prospections naturalistes se sont déroulées en 12 sessions sur la zone d'étude entre avril 2023 et mars 2024.

Avant le début des inventaires sur le terrain, des données bibliographiques des zonages écologiques comme l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ont été consultées. Ce premier temps d'étude permet de savoir si des sensibilités particulières ont déjà identifiées sur la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Grâce à l'identification de la présence d'espèces patrimoniales, des inventaires plus spécifiques et appondis sont réalisées sur le terrain.

La méthode d'évaluation des enjeux se décompose en 5 étapes :

- Évaluation des enjeux liés aux habitats (enjeux phytoécologiques) ;
- Évaluation des enjeux liés aux zones humides ;
- Évaluation des enjeux floristiques (enjeux spécifiques par espèce et des habitats d'espèces correspondant au cortège floristique stationnel) ;
- Évaluation des enjeux faunistiques (enjeux spécifiques et des habitats d'espèces) ;
- Évaluation globale des enjeux par habitat ou complexes d'habitats (tableau de synthèse).





La zone d'étude est majoritairement composée de grande monoculture intensive. Ces milieux sont peu favorables à une biodiversité aviaire riche. De plus, la structure des installations agrivoltaïques, caractérisée par des panneaux surélevés et espacés, ne constitue ni un obstacle au déplacement des oiseaux ni une source de danger direct, comme pourraient l'être des infrastructures telles que des éoliennes.

Toutefois, il convient d'être vigilant sur l'incidence potentielle sur la faune pendant la phase travaux et démantèlement de ces installations. Les périodes des travaux et de démantèlement doivent être arbitrer dans le respect des périodes de reproduction des espèces sur site.

En complément, le projet agrivoltaïque *Au fil de la Théols* offre la possibilité de créer des co-bénéfices environnementaux grâce à des aménagements favorisant la biodiversité (haies, bandes enherbées, zones refuges, etc.), tout en limitant les impacts négatifs liés à l'agriculture intensive.

9

LES ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Ce temps d'échange a permis aux participants d'interroger directement les membres du collectif d'agriculteurs, les représentants de GLHD et l'équipe TraitClair, sur des aspects concrets du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ». Les réponses ont été apportées de manière transparente et pédagogique, en lien avec les thématiques identifiées lors des précédents temps de concertation.

Insertion paysagère et périmètre du projet

« Quelle est la distance entre la haie et le premier panneau ? J'habite juste à côté. »

« Vous avez fixé une zone d'implantation. Est-ce que cette zone peut s'agrandir puisque les permis de construire ne sont pas déposés ? »

« Qu'est-ce qu'on fait des 75m en tant qu'agriculteur le long de la route départementale ? »

GLHD précise que les reculs réglementaires liés aux servitudes (routes, Monuments Historiques, pylônes) encadrent strictement la conception du projet. L'implantation finale sera précisée dans le dossier de permis de construire. Modifier la zone d'étude entraînerait de nouvelles études et retarderait le projet. Concernant les espaces délaissés (comme les 75 m), des accords pourront être conclus entre les exploitants et la maîtrise d'ouvrage pour les valoriser.

Nuisances sonores et rayonnement

« Y a-t-il des nuisances sonores à l'activation des panneaux ? »

« Le vent a-t-il un impact en termes de nuisances sonores ? »

« Et en termes de rayonnement magnétique ? »

GLHD indique qu'aucune nuisance sonore n'a été constatée sur les projets similaires, notamment sur le site pilote des Landes. L'expérience d'un agriculteur membre du collectif est venue confirmer l'absence de bruit à proximité des installations. Il est aussi rappelé qu'il n'y a pas de nuisances magnétiques pour les riverains ou les cultures.

Adaptabilité et communication

« Vous avez parlé d'un contrat de maintenance et de fourniture assuré pendant 40 ans. Vu l'évolution de la technologie, est-ce que le projet sera modifié si les progrès le permettent ? »

« Comment sera la communication auprès des communes ? Des habitants ? »

GLHD répond que les structures prévues sont adaptables pour accueillir les technologies futures. Toutefois, l'accord de raccordement avec RTE fixe une puissance maximale à ne pas dépasser. Une communication



continue est prévue avec les communes et les habitants, notamment via des lettres d'information et des échanges lors des phases de développement.

Retombées économiques et énergie

« L'idée de faire bénéficier les habitants d'une électricité moins chère serait une bonne idée. La commune pourrait s'en occuper. »

« On peut baisser les taux d'imposition de la population pour compenser, grâce aux recettes générées par les taxes. »

« Quand on parle de réduction du prix de l'électricité, cela marche vraiment ? »

« Baisser le prix de l'électricité avec toutes les difficultés est moins intéressant que baisser les taux d'imposition. »

10

GLHD précise que les retombées économiques peuvent effectivement bénéficier aux communes, via la fiscalité locale. Pour que les habitants bénéficient d'une énergie à coût réduit, une structure juridique telle qu'un syndicat d'énergie doit être constituée, ce qui suppose un engagement collectif fort.

Études paysagères

« Vous n'avez pas montré les études paysagères évoquées. Est-ce qu'une étude a été faite pour le hameau des Genêts ? »

GLHD confirme qu'une étude paysagère spécifique a bien été réalisée pour le hameau des Genêts.

Démantèlement et haies

« La haie sera-t-elle coupée après le démantèlement de l'installation ? »

GLHD indique que le contrat liant l'exploitant et le développeur prévoit le démantèlement complet de l'installation. Une clause spécifique pourra encadrer la gestion des haies après la fin de vie du projet.

Phase travaux et clôtures

« Y a-t-il une phase de travaux dans le planning, combien de temps faut-il ? »

« Y a-t-il du béton pour les clôtures ? »

GLHD rappelle que la phase travaux est prévue à l'horizon 2027, pour une mise en exploitation en 2029. Les principales nuisances concernent le battage des pieux, limité dans le temps. Concernant les clôtures, leur pose reste à l'étude, mais leur ancrage pourrait être réalisé sans béton, selon les résultats des études géotechniques.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION

La phase de concertation préalable volontaire menée autour du projet agrivoltaïque *Au fil de la Théols* s'est appuyée sur un dispositif complet et progressif, conçu pour associer largement les habitants, les usagers et les acteurs du territoire. Divers dans ses formats, structuré dans le temps, ce dispositif a permis de faire émerger une parole locale constructive, attentive aux spécificités du territoire.

Ce dispositif de concertation a permis de toucher un public varié, sur un temps long et avec des formats adaptés à chaque moment. Les contributions recueillies ont été nombreuses, précises, et utiles pour faire évoluer le projet. La diversité des modalités proposées a renforcé la transparence du processus, tout en ancrant le projet dans les réalités locales.



1. Les rencontres préalables

Avant même l'ouverture de la concertation, les porteurs de projet ont engagé de nombreuses rencontres avec les élus et les acteurs locaux. Dès 2021, un premier cercle d'exploitants agricoles est constitué pour réfléchir à la faisabilité d'un projet agrivoltaïque en cohérence avec leur activité. C'est ainsi que naît le collectif CAVT36.

Entre 2023 et 2024, le projet est présenté aux communes concernées – Meunet-Planches, Vouillon, Sainte-Fauste, Condé, Brives – ainsi qu'à la Communauté de Communes Champagne Boischaux et au député Nicolas FORISSIER.

Chacune des cinq communes a été invitée à délibérer sur la poursuite des études : Meunet-Planches et Sainte-Fauste en 2023, Vouillon, Condé et Brives en 2024. Ces avis favorables ont constitué le socle de lancement de la concertation préalable volontaire. Cette phase préparatoire a permis de poser un cadre clair, transparent et partagé.

2. Le périmètre de la concertation

La concertation a été menée sur les 5 communes de Meunet-Planches, Vouillon, Condé, Brives et Sainte-Fauste. Sur les communes de Vouillon et Condé, seules les habitations situées en proximité immédiate avec la zone ont été intégrées dans les opérations de boîitage.



3. Le calendrier de la concertation

La concertation s'est déroulée entre le 26 septembre et le 5 novembre 2024, selon un calendrier articulé autour de neuf temps forts :

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

4. Les moyens d'information et de participation

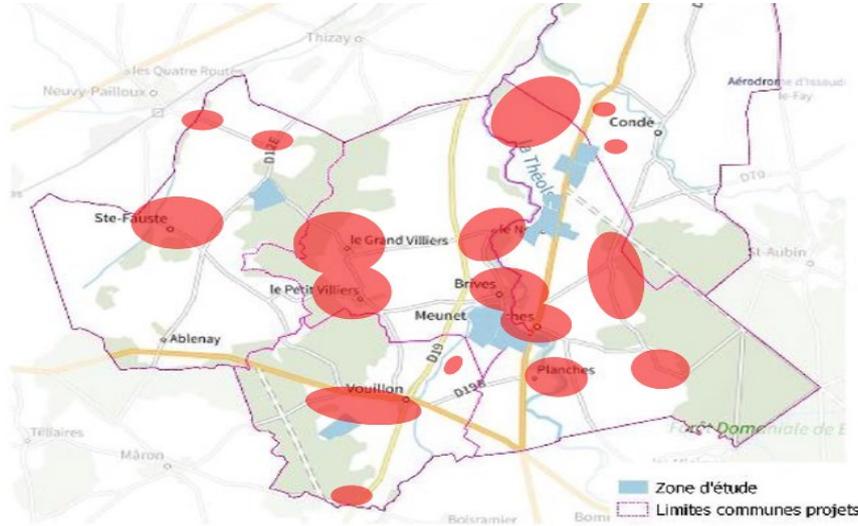
Plusieurs outils ont été mis à disposition du public pour garantir un accès large à l'information et recueillir des avis variés :

- **Avis de concertation et affiches** : apposés dans toutes les mairies et à la communauté de communes
- **Registres papier et dossier de présentation** : disponibles dans chaque mairie du 16 septembre au 31 octobre
- **Lettre d'information** : boîitée dans l'ensemble des foyers concernés
- **Flyers** : distribués avant chaque visite-atelier ou réunion
- **Site internet** : www.aufildelatheols.fr, actif depuis le 24 août (33 consultations, 3 contributions reçues)
- **Articles de presse** : publiés dans *La Nouvelle République* (27 septembre et 3 octobre)





- **Diffusion sur IntraMuros** : informations relayées par la communauté de communes
- **Envois de SMS** : 50 messages envoyés pour informer des temps forts



Plan présenté lors de la réunion indiquant les secteurs des habitations concernées par le boitage des éléments de communication du projet

5. Les temps de rencontre

Chaque évènement organisé a permis d'aborder le projet sous un angle spécifique, en fonction du lieu, du format, et du public présent.

Porte-à-porte (26 au 28 septembre)

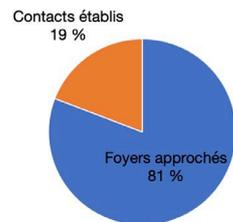
Cette opération d'ouverture a permis de prendre le pouls du territoire : 287 foyers approchés, 68 contributions recueillies. Les habitants se sont montrés intéressés, notamment sur les enjeux paysagers et agricoles. Une majorité découvrait pour la première fois l'agrivoltaïsme.

Le porte-à-porte du 26 au 28/09

Le dispositif



- 287 habitations approchées lors du porte-à-porte
- 68 questionnaires complétés





Réunion publique du 30 septembre

Ce premier temps collectif a réuni 10 personnes. Il a permis de poser les bases du projet, de présenter les premiers résultats des études, et d'ouvrir le dialogue sur les préoccupations locales. Les interventions ont principalement porté sur l'impact paysager, la biodiversité, l'eau et le modèle agricole.

La réunion publique d'information de Meunet-Planches le 30/09

18h30-20h30

OBJECTIF : Décrire le projet agrivoltaïque en détail, répondre aux questions et prendre note des remarques, faire connaître les temps de concertation prévus

PRINCIPE D'ANIMATION : Les agriculteurs du CAVT36 ont présenté leur projet, GLHD a décrit la conception envisagée, Traitclair a animé la séance de questions-réponses

SUPPORTS UTILISES : Une présentation projetée

10 participants
14 questions ou remarques

Le dispositif



13

45



Stands d'information (5 et 19 octobre)

Les deux stands à Brives puis Meunet-Planches ont touché un public souvent indisponible en semaine. Ils ont permis de recueillir 20 contributions écrites, centrées sur les impacts locaux, le coût du projet, et la complémentarité entre activités agricoles et énergétiques.

Le stand à Meunet-Planches le 19/10

10h-13h

OBJECTIF : Rencontrer les habitants peu disponibles en semaine, répondre à leurs questions sur le projet agrivoltaïque et noter leurs contributions

PRINCIPE D'ANIMATION : Autour d'un café ou d'un thé, les agriculteurs du CAVT36 et GLHD ont répondu aux questions des participants. Traitclair a noté et affiché les contributions au fur et à mesure

SUPPORTS UTILISES : Un panneau A1 de synthèse du projet, un panneau des temps de concertation, une grande carte des parcelles concernées, des illustrations en A3 de projets similaires et des principes de haies, un affichage des contributions.

6 participants
9 contributions déposées

Le dispositif



68



Visites-ateliers (8, 15 et 22 octobre)

Ces trois formats immersifs ont donné lieu à des échanges très riches :

- **8 octobre (Meunet-Planches) :** questionnements sur l'insertion, la biodiversité et les aménagements pédagogiques





- **15 octobre (Brives)** : vigilance sur les co-visibilités, protection de la faune et intégration technique du dispositif
- **22 octobre (Vouillon & Sainte-Fauste)** : travail cartographique collaboratif, attention particulière à la haie du hameau des Loges, aménagements autour du chemin de Saint-Jacques

Au total, ces ateliers ont permis de formaliser **près de 120 contributions** détaillées, localisées sur carte.

La visite-atelier du 15/10 à Brives

Les enseignements



- Planter des haies végétales le long de la route de Brives et du cheminement de promenade
- Planter des grands arbres et des haies matures pour éviter les vues depuis les habitations de Brives
- Implanter des panneaux pédagogiques au niveau de l'aire de repos de la route de Brives
- Supprimer la parcelle du périmètre d'étude (co-visibilité depuis le secteur Meunet-Planches)
- Prendre en compte les traversées de grands animaux et les risques de collisions sur les axes passants

67



Au Fil de la Théols

14

Réunion publique de restitution (5 novembre)

Ce dernier évènement a permis de présenter le bilan de la concertation et de recueillir l'évaluation du dispositif. 16 personnes étaient présentes. Les retours montrent une appropriation progressive du projet, avec un haut niveau de satisfaction sur la qualité de l'information.

6. Les autres modalités de contribution

Site Internet

Trois contributions ont été déposées en ligne, dont deux d'un même habitant. La dernière émane de la commune de Sainte-Fauste, qui demande un recul du poste-source pour préserver la visibilité depuis le STOP.

Registres papier

À date du 5 novembre, 6 contributions ont été inscrites dans le registre de Meunet-Planches. Les autres registres sont en cours d'analyse.

Porte-à-porte paysager

En parallèle, une démarche spécifique a été conduite avec la paysagiste Mathilde MARTIN. Trois journées de porte-à-porte se sont tenues les 7 octobre, 19 octobre et 5 novembre 2024, visant à rencontrer les riverains potentiellement concernés par une co-visibilité avec le futur projet.





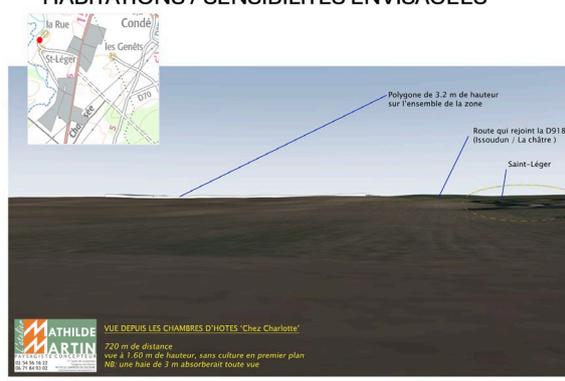
HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES

Avant le porte à porte, des secteurs / maisons ont été en amont identifiés comme ayant potentiellement une sensibilité au du paysage environnant. Il s'agit des points rouges sur cette carte. Nous avons donc tenté de rencontrer chaque propriétaire d'évaluer l'environnement des propriétés et le ressenti des habitants par rapport au projet.



HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES

Les nouvelles ENSOLEILLÉES



Ces échanges individualisés ont permis d'évaluer les attentes en matière d'insertion paysagère, de rassurer les habitants sur les aménagements proposés, et de co-construire, lorsque cela était nécessaire, des propositions de haies ou de merlons. Des photomontages d'intégration visuelle ont été présentés. Ce travail sera annexé au bilan final.

LES GRAND ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Les chiffres de la participation

Un premier bilan chiffré de la participation a été présenté en séance, soulignant la qualité et l'ampleur du dispositif mis en œuvre tout au long de la concertation préalable volontaire. L'objectif poursuivi était clair : toucher le plus largement possible les habitants du territoire, faciliter leur information, recueillir leur avis, et enrichir le projet par leur expertise d'usage.

Une mobilisation de terrain forte

Au total, **287 habitations** ont été approchées lors du porte-à-porte mené sur les communes de Meunet-Planches, Condé, Brives, Vouillon et Sainte-Fauste. Ce travail d'information au plus près des habitants a permis la complétion de **68 questionnaires** individuels, précieux pour évaluer les attentes, les perceptions, et les niveaux de connaissance initiaux autour du projet.

Une participation active aux événements publics

Les différents rendez-vous organisés entre le 30 septembre et le 22 octobre 2024 ont réuni **42 participants** au total. Ce chiffre inclut les temps d'échange collectifs (réunions publiques), les dispositifs en déambulation (stands), et les visites-ateliers de terrain. Le détail par événement est le suivant :

- **Réunion publique d'information et de participation** – 30 septembre : 10 participants
- **Stand sur l'espace public à Brives** – 5 octobre : 5 participants
- **Visite-atelier à Meunet-Planches** – 8 octobre : 2 participants
- **Visite-atelier à Brives** – 15 octobre : 11 participants
- **Stand sur l'espace public à Meunet-Planches** – 19 octobre : 6 participants
- **Visite-atelier à Vouillon et Sainte-Fauste** – 22 octobre : 8 participants

Chaque événement a contribué à diversifier les publics touchés, à enrichir les échanges et à multiplier les points de contact entre les porteurs de projet et les habitants du territoire.





Un total de 256 contributions recueillies

La concertation aura permis de récolter **256 contributions, remarques ou questions** formulées par les habitants à travers l'ensemble des dispositifs mis en place.

La répartition de ces contributions est la suivante :

- Porte-à-porte (26-28/09) : 130 contributions
- Visite-atelier du 22/10 : 50 contributions
- Visite-atelier du 15/10 : 33 contributions
- Visite-atelier du 8/10 : 15 contributions
- Stand du 5/10 à Brives : 11 contributions
- Stand du 19/10 à Meunet-Planches : 9 contributions
- Réunion publique du 30/09 : 8 contributions

Ces éléments viennent appuyer la dynamique de proximité instaurée tout au long de la concertation.

Les grandes thématiques abordées

À partir de l'analyse des contributions, **six thématiques majeures** sont revenues de manière récurrente :

- **La préservation de l'identité paysagère** : 51 % des contributions
- **Le projet agricole** : 21 %
- **Les caractéristiques techniques du projet agrivoltaïque** : 18 %
- **Les retombées économiques pour le territoire** : 6 %
- **La transition énergétique** : 2 %
- **Les aménagements complémentaires** : 2 %

Trois sujets principaux ont concentré les échanges :

1. **L'insertion paysagère**, avec des attentes fortes en matière de masquage visuel et de choix d'essences végétales adaptées ;
2. **Le projet agricole**, son maintien, son adaptation au contexte climatique et sa compatibilité avec les installations photovoltaïques ;
3. **Les aspects techniques**, réglementaires et environnementaux du dispositif agrivoltaïque, illustrant une volonté de mieux comprendre le fonctionnement global du projet.

Une cartographie collaborative enrichie

Enfin, la cartographie collaborative, complétée au fil des dispositifs (stands et ateliers-visites), a permis de localiser **24 éléments paysagers, techniques et de biodiversité**.

Elle constitue un outil de visualisation utile pour nourrir le projet, en intégrant les spécificités locales exprimées par les habitants.

Localisation des propositions



Le bilan

- Une cartographie précise des haies paysagères à constituer pour limiter ou empêcher les vues sur les parcelles pourvues de panneaux photovoltaïques (12)
- Des propositions localisées d'aménagements complémentaires au projet : point de vue pédagogique, panneaux, accès et chemins facilités (6)
- En rouge, les risques de traversées d'animaux ont été localisés (6)

87



Au Fil de la Théols



Le bilan qualitatif de la participation

« Il s'agit d'une leçon donnée par les faits ou par l'expérience. Ce qui enrichit, à la manière d'une leçon, la pensée ou l'action. »

C'est par cette définition qu'a été introduit, lors de la réunion publique du 5 novembre, le temps consacré au bilan qualitatif de la concertation préalable volontaire autour du projet *Au fil de la Théols*. Riche de nombreux échanges, dense par la diversité des profils rencontrés, ce processus a permis de faire émerger des enseignements structurants, issus de l'expérience directe des habitants et usagers du territoire.

Une concertation fructueuse, des échanges riches et constructifs

L'accueil global réservé au projet agrivoltaïque a été jugé positif. Les rencontres, sous des formats variés (porte-à-porte, stands, ateliers-visites, réunions), ont généré de nombreuses contributions. Elles ont surtout permis de faire remonter les attentes, les inquiétudes, mais aussi les suggestions concrètes des participants, révélant ainsi une volonté partagée d'accompagner le projet pour qu'il réponde aux spécificités locales.

Une sensibilité à l'insertion paysagère

La question de la visibilité des installations a été au cœur des discussions. Les habitants ont exprimé leur souhait que les panneaux photovoltaïques soient masqués depuis les habitations les plus proches et les axes routiers. La plantation de haies végétales adaptées au territoire, à la fois opaques ou semi-opaques selon les lieux, a été identifiée comme une réponse pertinente.

Le choix des essences, leur diversité, leur capacité à nourrir la biodiversité, mais aussi leur entretien dans la durée ont été finement discutés. Les reculs à respecter, la présence de merlons ou encore l'intégration des éléments techniques (clôtures, transformateurs) ont été évoqués sous l'angle de l'esthétique, de la cohérence paysagère, mais aussi de la préservation du cadre de vie.

Une curiosité réelle pour les caractéristiques techniques du projet

Le public s'est montré intéressé par le fonctionnement de l'installation : orientation des panneaux, motorisation, maintenance, démantèlement, raccordements au réseau... Autant de questions qui ont permis d'insister sur la rigueur du travail technique engagé par GLHD et ses partenaires.

Les habitants attendent un projet robuste, résilient face aux aléas climatiques, soucieux de ne pas perturber les pratiques agricoles et anticipant dès à présent la fin de vie du dispositif.

Un territoire attentif au maintien d'une agriculture active

Le projet est soutenu à la condition qu'il rende service aux agriculteurs qui le portent. Les habitants se montrent vigilants quant à la vocation première des terres concernées. Ils souhaitent que les exploitations soient pérennes, transmissibles, et capables de s'adapter aux contraintes réglementaires, notamment en matière d'intrants.

L'agrivoltaïsme, s'il permet la remise en culture de certaines parcelles et la diversification des revenus agricoles, doit être accompagné de manière concrète et crédible. L'enjeu : rassurer sur la compatibilité entre production d'énergie et production agricole.

Une attente de retombées locales tangibles

Plusieurs habitants ont évoqué l'idée de bénéfices économiques directs pour le territoire : réduction des coûts de l'énergie, baisse potentielle des impôts locaux via les recettes fiscales du projet. Ces éléments montrent un intérêt certain pour la logique de circuit court énergétique, mais aussi pour des effets redistributifs concrets. La





précarité énergétique, notamment en période hivernale, a été citée à plusieurs reprises comme un facteur de vigilance sociale.

Un projet qui pourrait enrichir les usages du territoire

La concertation a permis de faire émerger des propositions d'aménagements complémentaires : panneaux pédagogiques le long des chemins, amélioration des sentiers, mise en valeur de la dimension touristique (chemin de Saint-Jacques, valorisation du paysage agricole). Ces suggestions viennent renforcer l'image d'un projet intégré, ouvert sur son environnement et porteur de sens pour le territoire.

Une alternative à l'éolien, mieux acceptée localement

Enfin, l'agrivoltaïsme apparaît pour de nombreux habitants comme une solution énergétique plus acceptable que l'éolien, souvent perçu comme intrusif dans le paysage. Moins visible, moins bruyant, plus compatible avec les usages agricoles, le projet *Au fil de la Théols* est vu comme une réponse locale à des enjeux globaux (transition énergétique, lutte contre le changement climatique), sans sacrifier l'identité du territoire.

Les représentants de GLHD et les agriculteurs du collectif CAVT36 ont répondu à l'ensemble des questions avec précision et pédagogie. Leur présence régulière, leur disponibilité, et leur capacité à vulgariser les aspects techniques ont été soulignées comme des facteurs de confiance.

Cette concertation aura permis à chacun de se projeter, d'interroger, de s'exprimer. Elle aura surtout permis d'ancrer le projet dans son territoire, en révélant ses enjeux, ses contraintes, mais aussi son potentiel de transformation au service d'une agriculture vivante, d'une énergie locale, et d'un cadre de vie préservé.

L'ÉVALUATION DE LA CONCERTATION

Lors de la réunion publique de restitution du 5 novembre 2024, des fiches d'évaluation ont été distribuées à l'ensemble des participants. Cet outil, mis en place par les porteurs du projet, visait à mesurer le niveau d'appropriation du sujet par les habitants, l'efficacité des dispositifs d'information, et l'adéquation perçue du projet agrivoltaïque avec les réalités locales. 19 fiches d'évaluation ont été remplies au terme de la réunion, dont 3 par les agriculteurs du CAVT36.

Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité)	1	2	3	4	5
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quantité d'information (diversité et accessibilité)	1	2	3	4	5
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

.....

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?

Indiquez votre email ou téléphone

Un exemple de fiche d'évaluation de la concertation complétée par un participant





1. Niveau de connaissance du concept d'agrivoltaïsme

84% des participants indiquent être plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme après avoir suivi le dispositif de concertation.

Ce chiffre marque une progression significative : en début de concertation, lors des porte-à-porte, seuls 50% déclaraient avoir une connaissance suffisante du sujet. Ce résultat témoigne de l'efficacité du dispositif d'information mis en place tout au long de la concertation préalable.

2. Qualité et quantité de l'information reçue

Les participants ont été invités à se positionner sur une échelle de 1 (faible) à 5 (très élevé) sur deux aspects : la **qualité** (pertinence, accessibilité) et la **quantité** (diversité, lisibilité) de l'information.

- **Qualité de l'information**
 - 52 % des répondants ont noté 4/5
 - 37 % ont noté 5/5
- **Quantité d'informations**
 - 52 % ont noté 4/5
 - 37 % ont noté 5/5

89% des participants apprécient tant la qualité que la quantité des informations mises à disposition, démontrant une satisfaction largement partagée.

3. Connaissance du projet agricole

84% des participants estiment désormais mieux connaître les caractéristiques agricoles des parcelles concernées.

Les nombreux échanges pendant la concertation ont permis d'explicitier les objectifs du collectif d'agriculteurs, les modalités de culture sous les panneaux, les enjeux liés à la limitation des intrants, ou encore la compatibilité avec les périmètres de captage d'eau potable.

4. Perception de l'adaptation du projet au territoire

73% des répondants considèrent que le projet est adapté au territoire.

Les justifications sont claires :

- « Maintien de l'agriculture, création d'énergie »
- « En considérant les problématiques agricoles »
- « Permet de conserver l'environnementalisme et l'agriculture »
- « Le bënëtier !! »
- « Captage proche »

Quelques avis plus réservés (15%) soulignent une **sensibilité à la préservation du paysage** et posent la question de la compatibilité avec d'autres pratiques agricoles :

- « Les paysages pour lesquels nous sommes venus à la campagne sont dénaturés »
- « Les parcelles ont des rendements corrects, et pour celles concernées par les nappes phréatiques l'agroforesterie est plus adaptée. »



5. Remarques ouvertes formulées par les participants

Un espace libre était proposé à chacun pour poser une question ou formuler une remarque. En voici quelques extraits :

- « Il faut respecter les animaux et la nature. »
- « J'ai posé mes questions. »
- « Permettre de conserver l'environnement et conserver l'agriculture. »
- « On végétalise les toits et on met des panneaux dans les champs : aucune logique ! »
- « Surface prise en compte dans le bail ? Si on veut retrouver les champs du départ, que fait-on des clôtures et des haies ? »

Ces remarques rejoignent les principales préoccupations exprimées durant les temps de concertation : lien entre usages agricoles et énergétiques, insertion paysagère, place de la biodiversité, et gestion du foncier.

Conclusion

L'évaluation de la concertation, à travers les 19 fiches recueillies, montre une appropriation significative du projet par les participants.

- **Plus de 80 % estiment avoir reçu une information claire, accessible et diversifiée.**
- **Plus de 70 % considèrent le projet adapté à leur territoire.**

Le projet est perçu comme une opportunité pour renforcer la résilience agricole, développer une énergie verte locale, tout en préservant les paysages.

Les réticences exprimées, bien que minoritaires, sont prises en compte dans la suite du projet, notamment en matière d'insertion paysagère et de lisibilité des engagements de long terme.

GLHD et le collectif d'agriculteurs (CAVT36) souhaitent maintenir un dialogue permanent avec les habitants.

Les participants ayant laissé leurs coordonnées recevront une réponse directe aux questions soulevées, notamment sur le bail rural, le devenir des haies, et les mesures pour la faune.

L'ensemble des fiches d'évaluation est annexé au bilan de la concertation, qui sera remis au commissaire-enquêteur dans le cadre de la future enquête publique.

LE CONTINUUM D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

La réunion publique du 5 novembre 2024, tenue en mairie de Meunet-Planches, marque la clôture officielle de la phase de concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque *Au fil de la Théols*. Néanmoins, la dynamique d'écoute et de dialogue engagée tout au long de cette période ne s'interrompt pas pour autant.

GLHD et les membres du Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) rappellent leur volonté d'assurer un suivi attentif des attentes exprimées et de maintenir des canaux de dialogue ouverts avec l'ensemble des habitants et usagers du territoire.

Les supports d'information et les outils de participation restent actifs au-delà de cette phase :

- Le site internet du projet www.aufildelatheols.fr continue de proposer des contenus à jour et un formulaire de contact pour toute nouvelle question ou remarque.
- La lettre d'information sur le projet est toujours disponible en version papier et numérique.





- Une adresse mail dédiée permet aux habitants de poursuivre leurs échanges avec les porteurs du projet.

Un bilan détaillé de la concertation, élaboré par l'agence TRAITCLAIR en tant que tiers garant neutre, est en cours de finalisation. Il viendra documenter l'ensemble des contributions et enseignements issus de cette phase participative. Ce document sera annexé au dossier de demande de permis de construire, et remis au commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique prévue dans le cadre de la procédure d'instruction du projet.

Tous les participants à cette réunion ont été chaleureusement remerciés pour leur présence et leur implication tout au long de la concertation. Un moment convivial autour d'un pot a permis de clôturer cette séquence collective, dans un esprit d'échange simple et de proximité, fidèle à la méthode choisie pour co-construire le projet *Au fil de la Théols*.

Le continuum d'information et de participation

- Le site internet
www.aufildelatheols.fr
Sur lequel le formulaire de participation reste ouvert
- Les adresses mail restent actives :
 - CAVT36 CAVT36@aufildelatheols.fr
 - GLHD aufildelatheols@glhd.fr
- L'adresse postale
GLHD
12 Rue du Pont de l'Arche,
37550 Saint-Avertin
- La prochaine lettre d'information de restitution de la concertation qui sera boîtée sur le même périmètre de distribution que la précédente

